


COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le 
ID : 066-216602128-20220516-43_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Seize Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mai 2022

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Agnès BLEDD donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Stéphanie FLEURY, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.043/2022

Participation financière de la commune aux voyages linguistiques et culturels organisés par le collège Jean Mermoz de Saint Laurent de la Salanque

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, propose à l'assemblée, de favoriser les échanges linguistiques et culturels des élèves de Torreilles, scolarisés au collège Jean Mermoz à Saint Laurent de la Salanque, en attribuant une participation de 80 € par élève torreillan concerné. Cette subvention aura pour objet de réduire les frais incombant aux parents des élèves partant en voyage organisé par le collège Jean Mermoz.

Il indique pour mémoire, que cette aide était précédemment versée par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint Laurent de la Salanque, que la commune de Torreilles a fait le choix de quitter. Cette participation sera versée au collège Jean Mermoz, qui la déduira ensuite de la participation financière des familles.

Pour cette année 2022, cette participation concernera six élèves, soit un montant total de 480 €.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le programme des voyages linguistiques et culturels organisés par le collège Jean Mermoz ;

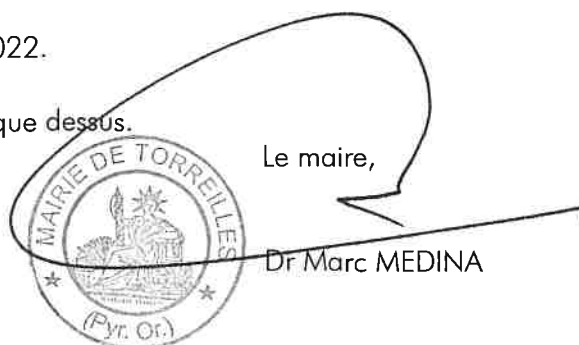
- APPROUVE le versement d'une participation financière de 80 € par élève torreillan, pour le séjour linguistique et culturel de l'année scolaire 2021-2022 ;
- DIT que cette participation sera versée au collège Jean Mermoz sur présentation d'un état justificatif, récapitulant les élèves concernés ;
- DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 18 MAI 2022

et publication du : 18 MAI 2022

Le maire,

Dr Marc MEDINA

